



Service Ordures Ménagères

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS

- ANNEE 2025 -



SOMMAIRE

Préambule

1. Présentation générale du territoire

- 1.1. Historique et évolution de la Communauté de Communes
- 1.2. Caractéristiques démographiques et socio-économiques
- 1.3. Typologie de l'habitat et impact sur la gestion des déchets
- 1.4. Compétences exercées par la CC VEM
- 1.5. Organisation du service déchets (collecte, transport, traitement)

2. Organisation de la collecte des déchets

- 2.1. Nature des flux collectés
- 2.2. Modes de pré-collecte
- 2.3. Fréquences de collecte selon les communes
- 2.4. Collecte des ordures ménagères résiduelles (OMR)
- 2.5. Collecte sélective : emballages, papier, verre
- 2.6. Collecte des encombrants
- 2.7. Collecte des déchets spécifiques (textiles, DASRI, DEEE...)

3. La déchetterie de Rosiers-d'Egletons

- 3.1. Localisation, accès et horaires
- 3.2. Types de déchets acceptés
- 3.3. Équipements et infrastructures
- 3.4. Fermeture de la zone ISDI au 31/12/2024
- 3.5. Renouvellement des marchés déchetterie

4. Performances de collecte et de tri – Année 2025

- 4.1. Tonnages collectés par flux
- 4.2. Résultats de la collecte sélective (PAP et PAV)
- 4.3. Taux de refus en centre de tri
- 4.4. Comparaison 2024 / 2025
- 4.5. Recettes issues de la valorisation et des soutiens Citeo

5. Points d'apport volontaire (PAV)

- 5.1. Stratégie d'harmonisation du service
- 5.2. Suppression progressive du porte-à-porte pour les recyclables
- 5.3. Déploiement et renouvellement des colonnes
- 5.4. Objectifs de performance et maîtrise des coûts
- 5.5. Appel à projet collecte 2024 _ CITEO

6. Prévention et réduction des déchets

- 6.1. Compostage individuel
- 6.2. Compostage partagé
- 6.3. Valorisation animale des biodéchets
- 6.4. Actions de sensibilisation et communication

7. Traitement des déchets

- 7.1. Rôle du SYTTOM 19
- 7.2. Incinération et valorisation énergétique
- 7.3. Transport et transfert des déchets

8. Indicateurs financiers

- 8.1. Dépenses et recettes de fonctionnement
- 8.2. Dépenses et recettes d'investissement
- 8.3. Coût du service par habitant
- 8.4. Financement par la REOM et redevances spécifiques

9. Perspectives et évolutions du service

- 9.1. Objectifs 2025–2027
- 9.2. Harmonisation complète du mode de collecte
- 9.3. Optimisation des tournées et réduction des coûts
- 9.4. Etude mise pour la mise en place de la RI

Conclusion générale

Glossaire

Préambule

Conformément aux dispositions de l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Communauté de Communes Ventadour Egletons Monédières (CC VEM) présente son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'exercice 2025.

Ce document constitue un outil essentiel d'information, de transparence et d'évaluation du service. Il permet d'apprécier l'organisation de la collecte et du traitement des déchets ménagers et assimilés, d'analyser les performances techniques et financières du service, et d'identifier les évolutions nécessaires pour répondre aux enjeux environnementaux, réglementaires et économiques.

L'année 2025 s'inscrit dans un contexte de transformation profonde du service déchets. Le territoire, marqué par une faible densité de population et une forte hétérogénéité de l'habitat, impose une organisation de collecte exigeante et coûteuse. Par ailleurs, la présence d'un important bassin étudiant et d'activités économiques variées génère des variations saisonnières significatives dans la production de déchets.

Face à ces spécificités, la CC VEM poursuit une stratégie ambitieuse visant à harmoniser les modes de collecte, renforcer la performance du tri et maîtriser les coûts. L'année 2025 a ainsi été marquée par la poursuite du déploiement des points d'apport volontaire, l'amélioration des infrastructures de collecte, la montée en puissance des actions de prévention, ainsi que la fermeture programmée de l'ISDI au 31 décembre 2024.

Ce rapport présente de manière détaillée :

- les caractéristiques du territoire et l'organisation du service,
- les résultats de la collecte et du tri pour l'ensemble des flux,
- les performances de la déchetterie,
- les indicateurs financiers du service,
- les orientations stratégiques engagées pour les années à venir.

Il témoigne de l'engagement constant de la Communauté de Communes en faveur d'un service public performant, durable et adapté aux besoins de ses habitants, dans un contexte réglementaire en évolution et face à des enjeux environnementaux majeurs.

1. Présentation générale du territoire

1.1. Historique et évolution institutionnelle

La Communauté de Communes Ventadour Egletons Monédières (CC VEM) trouve son origine en 1995, lors de la création d'une première structure intercommunale regroupant cinq communes pionnières : Darnets, Lapeau, Moustier-Ventadour, Rosiers-d'Egletons et Soudeilles.

Au fil des années, la collectivité s'est progressivement élargie, intégrant de nouvelles communes et de nouvelles compétences. Cette dynamique a conduit, au 1er janvier 2017, à la création de l'actuelle CC VEM, à la suite de l'adhésion de Chaumeil, Meyrignac-l'Eglise et Sarrazan et au 1^{er} Janvier 2018 à l'intégration de l'ensemble des équipes du SIRTOM suite à la dissolution de ce syndicat.

Depuis le 1er janvier 2022, la Communauté de Communes regroupe 19 communes, à la suite de la fusion de Le Jardin et Montaignac-Saint-Hippolyte. Elle exerce aujourd'hui un ensemble de compétences structurantes, dont la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés.

1.2. Données démographiques et socio-économiques

Située au cœur de la Corrèze, entre Brive-la-Gaillarde et Clermont-Ferrand, la CC VEM présente un 10 212 habitants (population INSEE 2022 publiée en 2025)

- Une seule commune de plus de 5 000 habitants : Egletons
- Une commune entre 1 000 et 2 000 habitants : Rosiers-d'Egletons
- 17 communes de moins de 900 habitants

Le territoire se caractérise par une faible densité de population (22 hab/km²), ce qui constitue un facteur déterminant dans l'organisation et le coût du service déchets.

La présence d'un important pôle de formation (écoles, centres de formation, campus) génère une population étudiante fluctuante, entraînant des variations saisonnières dans la production de déchets et un turn-over important dans les logements. La présence de nombreuses résidences secondaires sur le territoire (30% des logements), génère également une grande variation saisonnière sur certaines communes.

1.3. Typologie de l'habitat et incidences sur la gestion des déchets

Selon la typologie SINOE, le territoire est classé comme rural avec ville-centre. Cependant, la réalité locale présente une grande diversité d'habitats, allant :

- des centres-villes denses (Egletons, Rosiers-d'Egletons),
- aux habitats individuels facilement collectables,
- jusqu'aux habitats dispersés ou difficilement accessibles (écarts, impasses, voies non aménagées).

Cette hétérogénéité impacte directement :

- les coûts de collecte,
- les distances parcourues,
- les fréquences de passage,
- la nécessité de recourir à des points de regroupement.

1.4. Compétences exercées par la CC VEM

La Communauté de Communes exerce un large panel de compétences, dont :

- Développement économique et touristique,
- Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés,
- Action sociale (enfance-jeunesse),
- Aménagement du territoire (habitat et mobilité),
- Environnement (Gestion des milieux aquatiques et des circuits de randonnée),
- Gestion d'équipements culturels et sportifs (dont le centre aquatique récréatif)
- Assainissement non collectif (SPANC).

Le service déchets, réintégré en régie depuis 2018, mobilise environ 13 agents et assure :

- la collecte des ordures ménagères,
- la collecte sélective,
- la gestion de la déchetterie,
- la collecte des encombrants,
- La partie administrative et comptable,
- La prévention des déchets.

1.5. Organisation générale du service déchets

Depuis la dissolution du SIRTOM au 31 décembre 2017, la CC VEM assure directement la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés.

Elle gère :

- la collecte des OMR en porte-à-porte et en points de regroupement,
- la collecte sélective (porte-à-porte et apport volontaire) réorganisée en 2025,
- la gestion de la déchetterie de Rosiers-d'Egletons,
- la collecte des encombrants sur inscription.

Le traitement des déchets est assuré par le **SYTTOM 19**, qui gère notamment l'incinérateur de Rosiers-d'Egletons.

2. Organisation de la collecte des déchets

2.1. Typologie des flux collectés

La Communauté de Communes Ventadour Egletons Monédières assure la collecte de huit flux distincts, permettant une gestion fine et adaptée des déchets produits sur le territoire. Ces flux sont collectés séparément afin d'optimiser la valorisation et de limiter les tonnages d'ordures ménagères résiduelles (OMR).

Les flux collectés sont les suivants :

- Ordures ménagères résiduelles (OMR)
- Emballages recyclables (porte-à-porte jusqu'au 30/09/2025 et apports volontaire)
- Journaux, magazines et papiers
- Verre
- Textiles
- Encombrants (sur inscription)
- Déchets spécifiques (piles, huiles, DEEE, etc.)
- Déchets issus de la déchetterie

2.2. Modes de pré-collecte

Trois modes de pré-collecte coexistent sur le territoire, en fonction de la configuration des habitats et de leur accessibilité :

- Sacs individuels déposés devant l'habitation ou en points de regroupement
- Bacs individuels normalisés ou non
- Bacs de regroupement implantés dans les secteurs difficiles d'accès

Cette diversité permet d'adapter le service aux réalités du terrain, notamment dans les zones rurales dispersées.

2.3. Fréquences de collecte par commune

Les fréquences de collecte varient selon la densité de population, la typologie de l'habitat et les besoins identifiés.

Pour les OMR :

- 53 % de la population bénéficie d'une collecte hebdomadaire (C1)
- 42 % d'une collecte bi-hebdomadaire (C2)
- 5 % d'une collecte tous les 15 jours (C0.5)

Les fréquences sont ajustées pour les emballages, le papier et le verre, avec des collectes allant de C0.5 à C1, selon les volumes observés.

COMMUNES	BOURG	VILLAGES
CHAMPAGNAC LA NOAILLE	C1	C1
LA CHAPELLE SPINASSE	C1	C1
CHAUMEIL	C1	C0.5 – C1*
DARNETS	C1	C1
EGLETONS	C2	C2
LAFAGE SUR SOMBRE	C1	C0.5 – C1*
LAPLEAU	C1	C1
LAVAL SUR LUZEGE	C0.5 – C1*	C0.5 – C1*
MARCILLAC LA CROISILLE	C2	C1
MEYRIGNAC L'EGLISE	C0.5	C0.5
MONTAIGNAC SUR DOUSTRE	C1	C1 – C0.5 (Fioux)
MOUSTIER VENTADOUR	C1	C1
PERET BEL AIR	C1	C1
ROSIERS D'EGLETONS	C1	C1
SAINT HILAIRE FOISSAC	C1	C1
SAINT MERD DE LAPLEAU	C0.5 – C1*	C0.5 – C1*
SAINT YRIEIX LE DEJALAT	C1	C1
SARRAN	C1	C1
SOUDEILLES	C1	C1

2.4. Collecte des ordures ménagères résiduelles (OMR)

En 2025, la collecte des OMR a concerné 90,5 % de la population en porte-à-porte et 9,5 % en points de regroupement.

Les équipes ont parcouru **45 676,15 km** et collecté **2 225,130 tonnes d'OMR**.

La commune d'Egletons dispose également de 5 colonnes OMR, totalisant **59,320 tonnes** collectées.

Flux	2024	2025	Évolution
OMR	2 357,480 t	2 225,130 t	-132,350 t (-5,6 %)
Encombrants	310,225 t	323,520 t	+13,295 t (+4,3 %)
Emballages	208,740 t	249,360 t	+40,620 t (+19,5 %)
Total incinéré	2 667,705 t	2 548,650 t	-119,055 t (-4,5 %)

L'analyse des tonnages collectés en 2024 et 2025 met en évidence une évolution significative des flux de déchets sur le territoire de la Communauté de communes ventadour-Égletons-Monédières.

Les ordures ménagères résiduelles (OMR) enregistrent une baisse notable, passant de 2 357,48 tonnes en 2024 à 2 225,13 tonnes en 2025, soit une **diminution de 5,6 %**. Cette tendance positive traduit une amélioration du tri à la source et un report progressif vers les filières de valorisation, renforcé par la réorganisation des modes de collecte.

Les encombrants connaissent une légère hausse, passant de 310,23 tonnes à 323,52 tonnes, soit **+4,3 %**. Cette augmentation peut être interprétée comme le signe d'une meilleure utilisation des déchèteries et d'une orientation plus efficace des déchets volumineux vers les filières appropriées.

Le flux des emballages est celui qui progresse le plus fortement : **+19,5 %**, passant de 208,74 tonnes en 2024 à 249,36 tonnes en 2025. Cette évolution s'explique principalement par l'arrêt de la collecte sélective en porte-à-porte au 30 septembre 2025, entraînant un report massif vers les points d'apport volontaire. Elle témoigne également d'une appropriation croissante des consignes de tri par les usagers.

Enfin, le total incinéré diminue de 2 667,70 tonnes à 2 548,65 tonnes, soit **-4,5 %**, confirmant la réduction des déchets résiduels et l'efficacité des actions de prévention et de valorisation mises en œuvre.

Dans l'ensemble, l'année 2025 marque une transition structurante dans l'organisation de la collecte, avec une amélioration globale des performances de tri et une réduction mesurable de l'impact environnemental du territoire.

Les évolutions 2024-2025 montrent une dynamique globalement conforme à la loi AGEC, avec une baisse notable des OMR et du tonnage incinéré. Toutefois, le rythme reste insuffisant pour atteindre les -15 % en 2030.

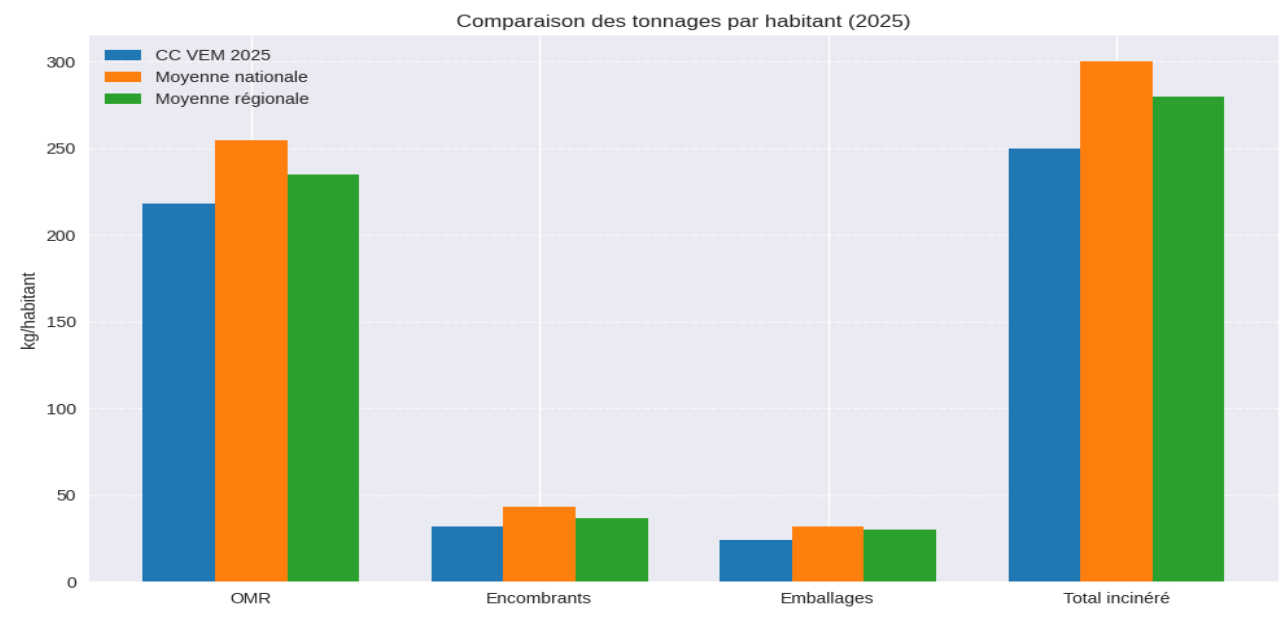
Comparaison CC VEM vs moyennes nationales et régionales

Flux de déchets	CC VEM 2025 (kg/hab)	Moyenne nationale (kg/hab)	Moyenne Nouvelle- Aquitaine (kg/hab)	Analyse comparative
Ordures ménagères résiduelles (OMR)	218	≈250-260	≈230-240	En dessous des moyennes nationale et régionale → bonne performance en réduction des déchets résiduels.
Encombrants	31,7	≈40-45	≈35-40	Inférieur aux deux moyennes → maîtrise efficace du flux, probablement liée à l'organisation des déchèteries et aux actions de prévention.
Emballages (hors verre)	24,4	≈30-35	≈28-32	Légèrement inférieur aux moyennes → montée en puissance de l'apport volontaire, réduction à la source, mais geste de tri encore perfectible.
Total incinéré	249,7	≈290-310	≈270-290	Nettement inférieur aux moyennes → dynamique positive de réduction des déchets résiduels

La CC VEM présente en 2025 des résultats meilleurs que les moyennes nationale et régionale sur l'ensemble des principaux flux de déchets. Les OMR, les encombrants et le total incinéré sont nettement inférieurs aux références, ce qui traduit une bonne maîtrise des tonnages, un geste de tri globalement efficace et l'impact positif des actions de prévention (compostage, animations, communication).

Les emballages hors verre restent légèrement en dessous des moyennes, signe d'une dynamique positive mais laissant apparaître un potentiel d'amélioration du geste de tri.

Globalement, le territoire se distingue par une performance solide et cohérente, portée par l’engagement des habitants et par une politique-déchets structurée. Le principal levier de progression concerne le renforcement du tri des emballages et la poursuite des actions de réduction à la source.



2.5. Collecte sélective : emballages, papier, verre

Mode de collecte	Population / Équipement	Fréquence	Tonnages 2025
Porte à porte (PAP) Jusqu’au 30/09/2025	8 022 habitants concernés (78,59 % de la population)	Tous les 15 jours (C0.5)	Emballages : 109,740 t
Apport volontaire (PAV)	130 colonnes emballages 53 colonnes papier 78 colonnes verre	Accès permanent	Emballages : 139,620 t Papier : 126,210 t Verre : 320,780 t

Synthèse des performances 2025 – Collecte sélective

- ✓ Organisation du service
 - 78,59 % de la population a bénéficié de la collecte sélective en porte à porte (jusqu’au 30/09/2025).
 - Le territoire a été entièrement équipé en colonnes d’apport volontaire : 130 colonnes emballages, 53 colonnes papiers et 78 colonnes pour le verre au 01/10/2025.
- ✓ Volumes collectés en 2025
 - Emballages : 249,36 t
 - 44 % en porte à porte
 - 56 % en apport volontaire
 - Papier : 126,21 t (collecte exclusivement en colonnes)
 - Verre : 320,78 t (collecte exclusivement en colonnes)
- ✓ Points forts
 - Bonne performance du verre, avec des volumes élevés et stables.
 - Le maillage en colonnes est efficace et bien utilisé.
 - Le PAP est performant pour les emballages dans les zones d’habitat dispersé.

✓ *Points de vigilance*

- Le papier poursuit sa baisse structurelle, comme partout en France.
- La fin programmée du PAP au 30/09/2025 a nécessité un accompagnement des usagers.
- Poursuivre les actions pour améliorer la qualité du tri, afin de maximiser les soutiens CITEO.

2.6. Collecte des encombrants

Depuis le 1er janvier 2023, la collecte des encombrants est organisée :

- Sur inscription,
- Tous les deux mois,
- Avec un maximum de 8 usagers par tournée,
- Moyennant une redevance de 57 € par enlèvement.

Ce service avait pour objectif de réduire les dépôts sauvages et d'offrir une solution aux habitants ne pouvant se rendre en déchetterie. Toutefois, en raison de son coût devenu trop élevé, il a été décidé d'y mettre fin au 31/12/2025 et de proposer à la place une solution de location ponctuelle de bennes à domicile.

2.7. Collecte des déchets spécifiques

La Communauté de communes Ventadour-Égletons-Monédières assure également la prise en charge d'une série de déchets spécifiques nécessitant des filières de collecte et de traitement adaptées.

Ces flux, souvent sensibles ou soumis à des réglementations particulières, bénéficient d'un dispositif dédié permettant d'en garantir la traçabilité et la valorisation dans des conditions optimales.

Les textiles, piles et batteries, huiles usagées, DEEE, cartouches d'encre ainsi que les déchets dangereux (DMS et DTQD) font ainsi l'objet d'une collecte séparée, soit via des conteneurs spécialisés en déchetterie, soit par l'intermédiaire de filières agréées.

L'ensemble de ces dispositifs contribue à réduire les risques environnementaux, à améliorer la valorisation matière et énergétique, et à renforcer la qualité du service rendu aux usagers. Ces flux sont principalement gérés via la déchetterie, conformément aux filières agréées.

3. La déchetterie de Rosiers-d'Egletons

3.1. Localisation, accès et horaires d'ouverture

La déchetterie intercommunale est située à **Rosiers-d'Egletons**, au lieu-dit *Les Chaux*, sur la route de Lapleau. Mise en service en mai 1999 et entièrement réhabilitée en 2019, elle constitue un équipement structurant du service public de gestion des déchets.

L'accès est :

- gratuit pour les particuliers résidant dans l'une des 19 communes de la CC VEM,
- payant pour les professionnels, via un système de badges et de pont-bascule permettant une facturation au tonnage.

Les horaires d'ouverture sont les suivants :

- Du mardi au samedi : 8h30–12h00 et 13h30–17h00
- Fermeture les dimanches, lundis et jours fériés

Cette amplitude horaire permet d'assurer un service adapté aux besoins des usagers, tout en garantissant la sécurité et la bonne gestion du site.

3.2. Déchets acceptés et modalités de dépôt

La déchetterie accueille une large variété de déchets, permettant de détourner des flux importants des ordures ménagères résiduelles. Les déchets acceptés sont notamment :

Type de déchet	Modalités de dépôt / traitement	Exemples concrets
Gravats	Dépôt en benne dédiée ; petites quantités	Briques, tuiles, béton, carrelage
DIB (Déchets Industriels Banals)	Dépôt en benne spécifique	Plastiques divers, moquettes, petits mobiliers cassés
Bois traité	Dépôt en benne bois B	Bois peint, vernis, contreplaqué
Déchets verts	Dépôt en benne végétaux ; compostage	Tonte, feuilles, branches
Cartons et papiers	Dépôt en bennes/colonnes dédiées	Cartons d'emballage, journaux, magazines
Ferrailles	Dépôt en benne ferraille	Barres métalliques, vieux outils, radiateurs
Batteries, piles	Dépôt en conteneurs sécurisés	Piles AA/AAA, batteries de voiture
DEEE	Dépôt en zone spécifique ; reprise éco-organismes	Télévisions, frigos, ordinateurs, petits appareils
DASRI	Dépôt conditionné	Aiguilles, seringues, déchets médicaux
Vêtements	Dépôt en borne textile	Vêtements, chaussures, linge de maison
Pneus	Dépôt limité selon réglementation	Pneus de voiture ou utilitaire
Encombrants	Dépôt en zone dédiée	Matelas, meubles, gros objets
Palettes	Dépôt en zone bois ; réemploi ou broyage	Palettes bois A ou B
Verre	Dépôt dans colonnes à verre	Bouteilles, pots, bocaux
Huiles (moteur et cuisine)	Dépôt en cuves spécifiques	Huile de vidange, huile de friture
Cartouches d'encre	Dépôt en conteneur dédié	Cartouches imprimantes jet d'encre ou laser
DMS (Déchets Ménagers Spéciaux)	Dépôt en local sécurisé	Peintures, solvants, produits chimiques
DTQD	Dépôt sous contrôle ; filière spécialisée	Acides, bases, produits toxiques divers
DEA (Déchets d'Éléments d'Ameublement)	Dépôt en zone dédiée	Canapés, armoires, tables, literie

Cette diversité de flux permet de réduire significativement les tonnages d'OMR et d'améliorer la valorisation de certaines matières.

3.3. Équipements et infrastructures disponibles

La déchetterie est dotée d'équipements récents permettant une gestion sécurisée et efficace des déchets :

- Bennes de 15 à 30 m³
- Caissons pour batteries
- Colonnes pour verre, papier, emballages, huiles noires, vêtements
- Fûts pour piles et huiles alimentaires
- Armoire sécurisée pour déchets dangereux
- Plateforme de transfert pour le verre
- Pont-bascule pour la pesée des professionnels
- Compacteur à cartons
- Broyeur
- Zone de réemploi (Emmaüs)

Ces installations permettent d'assurer une séparation optimale des flux, une meilleure valorisation et une réduction des coûts de transport.

3.4. Fermeture de la zone ISDI au 31 décembre 2024

La Communauté de Communes exploitait depuis 2008 une Installation de Stockage de Déchets Inertes (ISDI) située sur la parcelle E 538 au lieu-dit *Les Chaux*. Cette installation avait fait l'objet de deux prorogations préfectorales, la dernière arrivant à échéance le 31 décembre 2024.

Conformément à la réglementation, la CC VEM a informé le Préfet en juillet 2024 de la cessation définitive d'exploitation de cette installation à cette date.

Cette fermeture implique :

- la fin de l'accueil des déchets inertes sur le site de L'ISDI,
- la nécessité de recourir à des filières externes,
- une adaptation des pratiques des usagers et des professionnels du bâtiment.

Elle marque une étape importante dans l'évolution du service déchets et dans la mise en conformité réglementaire du territoire.

3.5. Renouvellement des marchés liés à la déchetterie

Exploitation des bas de quai

Le marché relatif à l'exploitation des bas de quai de la déchetterie a été attribué à la fin de l'année 2025 à l'entreprise CDR Environnement (Égletons) pour une durée d'un an, renouvelable deux fois, à compter du 1er janvier 2026. Ce marché porte exclusivement sur le traitement des déchets tels que les gravats, le bois, les DIB, la ferraille et les batteries. Les rotations de bennes seront désormais assurées par le personnel affecté au service polybenne de la CC VEM.

Broyage et évacuation des déchets verts

Le marché portant sur le broyage et l'évacuation des déchets verts a été attribué, à la fin de l'année 2025, à l'entreprise PONTY Compost Environnement (Monceaux-sur-Dordogne) pour une durée d'un an, renouvelable deux fois, à compter du 1er janvier 2026. Deux interventions seront réalisées chaque année, en avril et en octobre, dont l'une inclura également le broyage des palettes (bois A). L'évacuation et la livraison des déchets seront effectuées sur la plateforme de Saint-Angel (19).

4. Performances de collecte OM et de tri – Exercice 2025

4.1. Tonnages collectés par flux

L'année 2025 a été marquée par une activité soutenue du service de collecte, avec des volumes significatifs enregistrés sur l'ensemble des flux.

Les tonnages collectés sont les suivants :

- Ordures ménagères résiduelles (OMR) : 2 225.130 tonnes
- Encombrants : 323.520 tonnes
- Emballages (PAP + PAV) : 249.360 tonnes

En 2025, les habitants de la Communauté de communes Ventadour-Égletons-Monédières ont produit 2 225,130 tonnes d'ordures ménagères résiduelles (OMR), soit **218,10 kg par habitant**. Ce résultat se situe nettement en dessous de la moyenne nationale, estimée *entre 250 et 270 kg* par habitant, confirmant la bonne performance du territoire en matière de réduction des déchets résiduels.

Les encombrants représentent 323,520 tonnes, soit **31,70 kg par habitant**, un niveau comparable aux ratios observés au niveau national.

Les emballages issus des collectes en porte-à-porte et en point d'apport volontaire totalisent 249,360 tonnes, **soit 24,40 kg par habitant**, un résultat cohérent avec les moyennes françaises.

L'ensemble de ces indicateurs témoigne de l'efficacité des actions de tri, de prévention et de sensibilisation menées sur le territoire, ainsi que de l'implication des habitants dans l'amélioration continue de la gestion des déchets.

4.2. Résultats de la collecte sélective (porte-à-porte et apport volontaire)

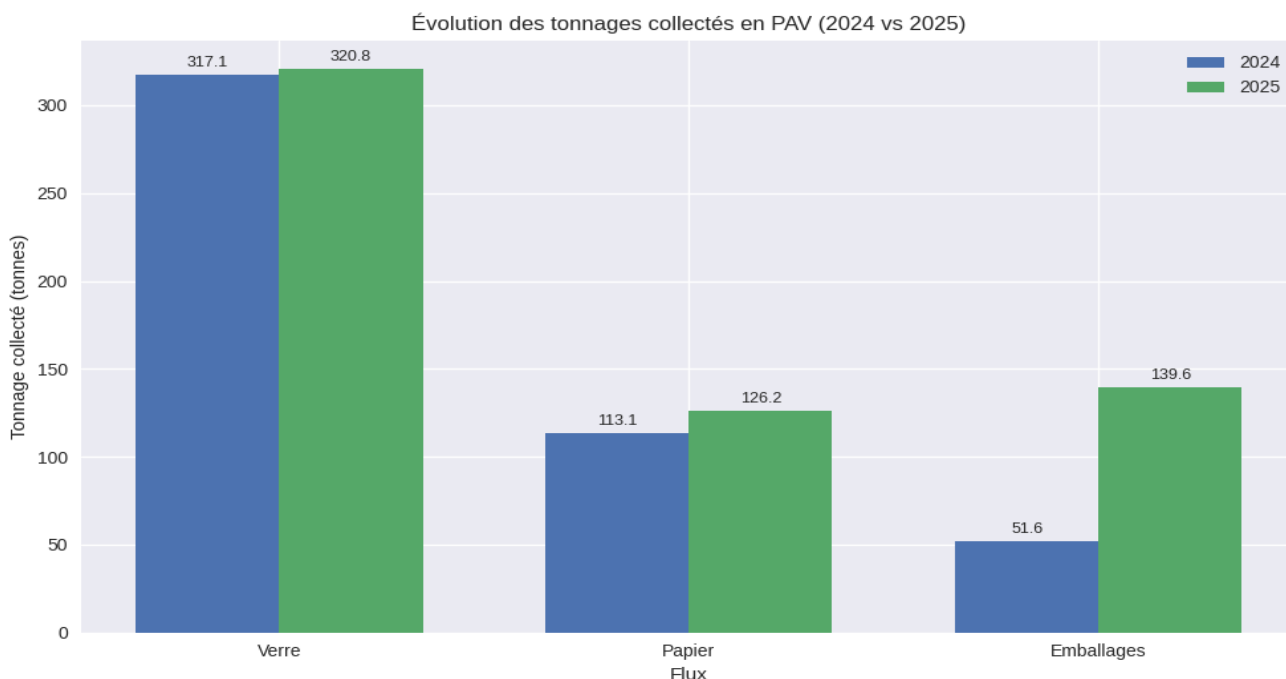
Collecte en porte-à-porte (PAP)

La collecte sélective en porte-à-porte (PAP) a concerné en 2025 un total de 8 022 habitants. Sur l'année, ce mode de collecte a permis de récupérer 109,74 tonnes d'emballages ménagers recyclables. Malgré l'arrêt de la collecte en PAP au 30 septembre 2025, au profit d'un passage intégral en points d'apport volontaire (PAV), plusieurs flux présentent une progression notable.

Collecte en apport volontaire (PAV)

Les tonnages collectés en PAV sont les suivants :

- Emballages : 139.62 tonnes
- Papier : 126.210 tonnes
- Verre : 320.78 tonnes



En 2025, les tonnages collectés en PAV ont connu une progression notable, avec 320,78 tonnes de verre, 126,210 tonnes de papier et 139,62 tonnes d'emballages. Cette évolution s'explique en grande partie par l'arrêt de la collecte sélective en porte-à-porte au 30 septembre 2025, entraînant un report massif des apports vers les colonnes PAV. L'augmentation très significative du flux "emballages" (+170 % par rapport à 2024) illustre particulièrement bien ce transfert. Les hausses observées sur le papier (+11,5 %) et le verre (+1,1 %) confirment également une montée en puissance de l'usage des colonnes, soutenue par une meilleure appropriation du dispositif par les usagers.

1. Baisse structurelle des Ordures Ménagères résiduelles (OM)

Les OM diminuent régulièrement depuis 2021 pour atteindre **2 225 t en 2025**, soit **-584 t en six ans (-20,8 %)**. Cette tendance positive reflète :

- une meilleure orientation des déchets vers les filières de tri,
- l'effet de l'extension des consignes,
- une évolution des pratiques des usagers.

2. Forte augmentation des refus de tri

Les refus passent de **31,6 t en 2019** à **69,6 t en 2025**, soit une progression de **+120 %**, principalement liée à l'augmentation des tonnages collectés et orientés vers le tri.

Cette évolution met en évidence :

- une dégradation de la qualité du flux entrant, directement corrélée à la hausse des volumes triés,
- un geste de tri encore insuffisamment maîtrisé, nécessitant une nouvelle campagne de communication portée par le SYTTOM 19 et CITEO,
- un impact financier croissant pour la collectivité, du fait du coût élevé du traitement des refus.

3. Progression nette des plastiques collectés

Les plastiques augmentent fortement depuis 2023 :

- 30,6 t (2023)
- 40,8 t (2024)
- 42,9 t (2025)

Soit **+40 % en deux ans**. Cette hausse est cohérente avec l'extension des consignes de tri et une meilleure captation des emballages.

4. Recul des fibreux (papiers, cartons, EMR)

Les volumes de fibreux diminuent progressivement :

- baisse des papiers en PAV,
- fluctuations importantes des EMR « Emballages Mixtes Recyclables », c'est-à-dire le flux composé d'un mélange de papiers/cartons et d'emballages légers (plastiques, acier, aluminium) qui n'a pas pu être orienté vers une filière de tri plus spécifique.

Cette tendance réduit les **recettes de valorisation**, traditionnellement portées par ces flux.

5. Verre : un flux stable

Le verre reste globalement stable sur la période, autour de **317-349 t**, avec une légère baisse en 2025 (290 t). Il demeure le flux le plus performant et le plus constant.

4.3. Taux de refus en centre de tri

Pour rappel, le taux de refus appliqué à notre flux de tri est calculé à l'échelle de l'ensemble des collectivités adhérentes au SYTTOM 19. Il ne reflète donc pas uniquement les performances propres de notre collectivité, mais résulte d'une moyenne consolidée intégrant l'ensemble des tonnages et des refus du groupement.

Les tonnages entrants en centre de tri s'élèvent à **249.360 tonnes**, répartis entre :

- **Marcillac-Saint-Quentin (SMD3)** : 234.980 tonnes
- **Saint-Jean-Lagineste (SYDED 46)** : 14.380 tonnes

Le taux de refus global atteint **27,93 %**, soit **69,637 tonnes**, un niveau particulièrement élevé qui pèse directement sur la performance du service. Ce volume important de refus traduit une qualité insuffisante du flux entrant, révélatrice d'un tri encore trop hétérogène et d'erreurs fréquentes de la part des usagers.

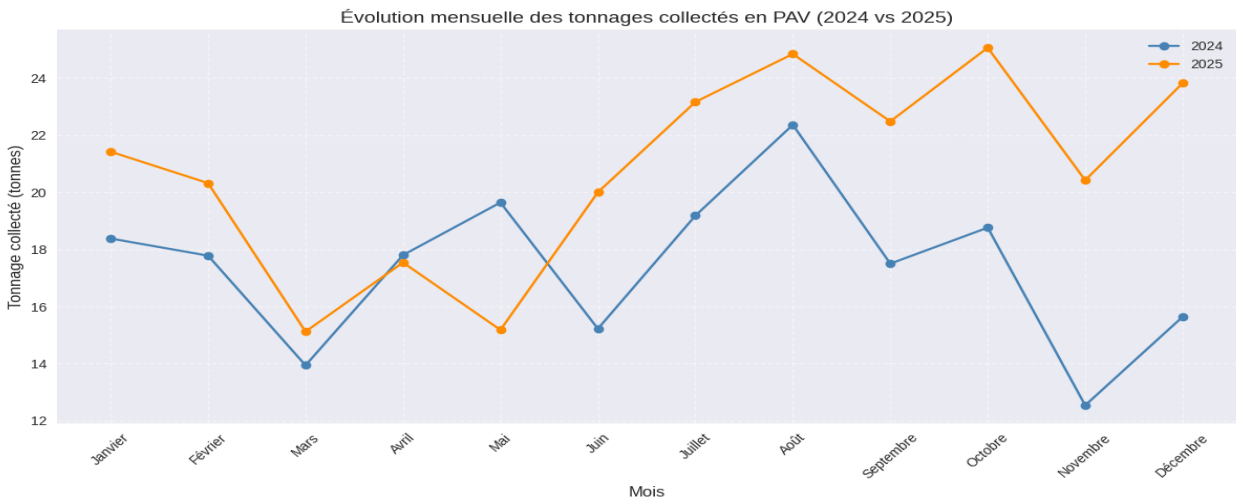
Ce niveau de refus constitue un enjeu majeur pour les années à venir, car il impacte simultanément :

- **la performance environnementale**, en réduisant la part réellement recyclée et en augmentant la quantité de déchets réorientés vers l'élimination ;
- **la performance économique**, puisque les refus sont facturés au tarif du tri, nettement supérieur à celui des OM, générant un **surcoût direct pour la collectivité** ;
- **l'efficacité globale du dispositif**, les centres de tri devant traiter un flux plus important de matériaux non conformes, ce qui dégrade leur rendement et leur capacité de valorisation.

La réduction de ce taux de refus apparaît donc comme une **priorité stratégique**, nécessitant à la fois une amélioration de la qualité du tri à la source, un accompagnement renforcé des usagers et une action coordonnée avec les partenaires du tri pour optimiser la performance du service.

4.4. Évolution des performances : comparaison 2024 / 2025

Mois	Année 2024	Année 2025	Variations Tonnes	Variations Pourcentages
Janvier	18,380	21,420	3,040	16,54%
Février	17,780	20,320	2,540	14,29%
Mars	13,940	15,120	1,180	8,46%
Avril	17,800	17,540	-0,260	-1,46%
Mai	19,640	15,180	-4,460	-22,71%
Juin	15,220	20,000	4,780	31,41%
Juillet	19,180	23,160	3,980	20,75%
Août	22,360	24,840	2,480	11,09%
Septembre	17,500	22,480	4,980	28,46%
Octobre	18,760	25,060	6,300	33,58%
Novembre	12,540	20,420	7,880	62,84%
Décembre	15,640	23,820	8,180	52,30%
TOTAL	208.740	249.360	40,620	19,46%



La collecte des emballages en PAV connaît en 2025 une progression très significative, avec une hausse globale de 19,46 %. La tendance est largement positive sur l'ensemble de l'année, portée par des augmentations marquées en été et en fin d'année. Seuls deux mois sont en recul, dont un de manière notable (mai), mais cela ne remet pas en cause la dynamique générale.

🚧 2025 apparaît comme une année de montée en puissance de la collecte PAV, signe d'une meilleure participation des usagers et/ou d'une optimisation du dispositif.

4.5. Recettes issues de la valorisation et des soutiens Citeo

Pour l'exercice 2024 (versé en 2025), les recettes issues de la valorisation des matériaux et des soutiens Citeo s'élèvent à :

RECETTES DE REVENTE DE PRODUITS	Unité	Quantité	Tarif HT	Montant HT
Acier	Tonne	7,93	181,12 €	1 436 €
Aluminium	Tonne	1,32	366,00 €	481 €
Cartons	Tonne	251,18	21,11 €	5 302 €
ELA	Tonne	3,91	15,00 €	59 €
Plastique	Tonne	40,84	151,88 €	6 202 €
Verre	Tonne	317,14	24,69 €	7 830 €
Papier CDT	Tonne	13,07	68,39 €	894 €
Papier PAV	Tonne	113,14	60,00 €	6 788 €
SOUS-TOTAL				28 993 €

SOUTIENS CITEO**	Unité	Quantité	Tarif HT	Montant HT
Acier machefer	Tonne	36,41	12,00 €	437 €
Acier	Tonne	7,93	73,00 €	579 €
Aluminium	Tonne	1,32	470,00 €	618 €
Cartons	Tonne	251,18	174,96 €	43 946 €
ELA	Tonne	3,91	351,99 €	1 377 €
Plastique	Tonne	40,84	776,00 €	31 690 €
Verre	Tonne	317,14	8,00 €	2 537 €
Papier CDT	Tonne	13,07	81,42 €	1 064 €
Papier AV	Tonne	113,14	81,42 €	9 212 €
Communication	Forfait			0,00
Actions de sensibilisation	Forfait			0,00
SCC	Forfait			2 286,01
SOUS-TOTAL				93 745 €
TOTAL				122 739 €

* ADT : Ambassadeur du tri

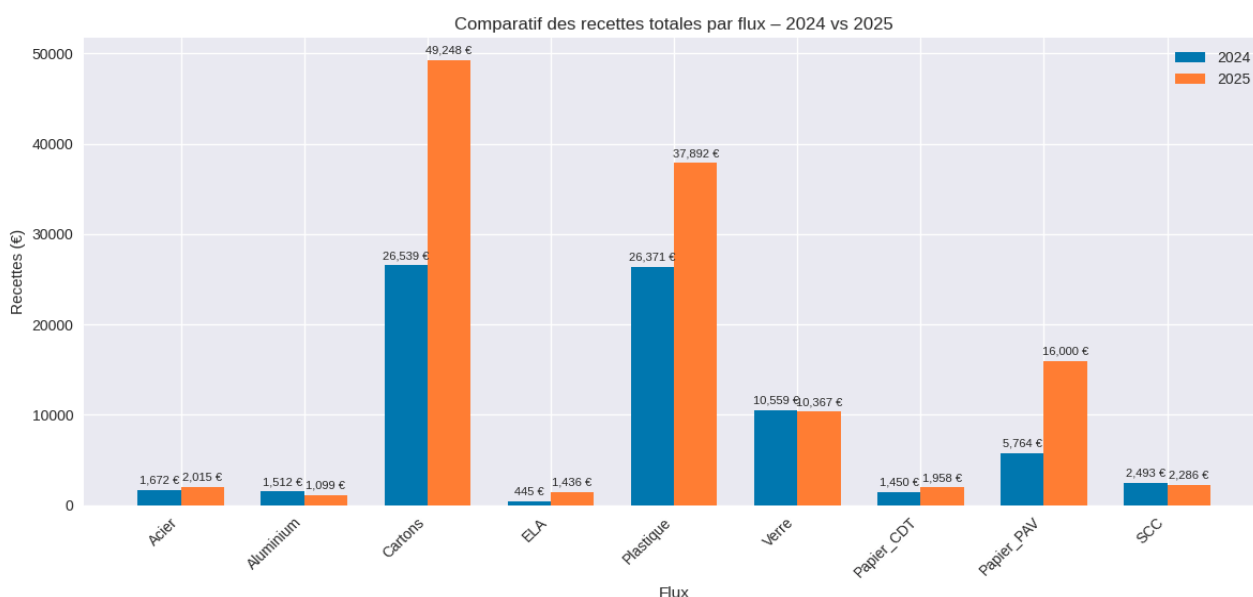
** : Tonnage, Soutien CITEO et recette de l'année n-1

Détail des contributions				
Contribution	Unité	Quantité	Tarif	Montant
Transport - traitement Tri	Tonne	249,36	290 €	72 314,40 €
Total				72 314,40 €

Au titre de la revente de produits et des soutiens versés par CITEO pour la performance du tri sélectif, le montant total dû à la collectivité s'élève à **122 739.00 €** pour l'exercice considéré. Après déduction des **72 314,40 €** (traitement et transport du tri), le solde restant, soit **50 424,60 €**, fera l'objet d'un reversement par le SYTTOM 19 **en début d'année 2026**.

Ce versement correspond à la régularisation annuelle opérée par le syndicat à partir des données consolidées de tonnages et de qualité du tri transmises à CITEO.

Comparatif recettes et soutiens CITEO 2024/2025



L'évolution entre 2024 et 2025 montre une dynamique très positive, mais aussi des marges de progression claires. Pour consolider et amplifier les résultats, plusieurs axes d'action se dégagent :

- Renforcer la captation des flux à forte valeur
 - Cartons, plastiques et papier PAV sont désormais les moteurs économiques du tri.
⇒ Priorité à : amélioration des consignes, optimisation des points d'apport, contrôle des refus.
- Améliorer la performance sur les métaux légers
 - L'aluminium, en baisse, reste un flux très rémunérateur par tonne.
⇒ Actions recommandées : campagnes ciblées, optimisation du tri en centre, communication sur les petits emballages.
- Sécuriser et fiabiliser les tonnages
 - Les hausses de recettes 2025 sont largement liées à l'augmentation des volumes.
⇒ Il est essentiel de maintenir cette dynamique via : un maillage adapté des points de collecte et la réduction des pertes en collecte et en centre de tri.
- Optimiser la collecte du verre
 - Flux stable mais peu rentable ; son poids en tonnage en fait un levier majeur.
⇒ Recommandations : renforcement du maillage PAV, lutte contre les dépôts sauvages, actions de proximité.

5. Valoriser les soutiens Citeo

- Les hausses tarifaires 2025 montrent l'intérêt de maximiser la conformité et la qualité du tri.
- ⇒ Priorité à : réduction des indésirables, amélioration de la qualité matière, suivi régulier des performances.

✚ *En résumé, 2025 confirme une progression solide, mais les gains futurs dépendront surtout de la qualité du tri, de la captation des flux à forte valeur et d'une optimisation continue de la collecte.*

5. Points d'apport volontaire (PAV)

5.1. Harmonisation du mode de collecte

La Communauté de Communes Ventadour Egletons Monédières a engagé une politique globale visant à harmoniser et moderniser son service de gestion des déchets. Cette stratégie s'inscrit dans une volonté d'améliorer l'efficacité du tri et de maîtriser durablement les dépenses publiques.

Dans cette perspective, les élus communautaires ont décidé de faire évoluer progressivement l'organisation de la collecte sélective. Le ramassage en porte à porte des recyclables sera remplacé par un dispositif généralisé de points d'apport volontaire (PAV) pour le verre, le papier et les emballages. Ce changement structurel répond à plusieurs enjeux majeurs pour le territoire :

Objectifs poursuivis

- **Diminuer les tonnages d'ordures ménagères résiduelles (OMR)**
Le volume d'OMR collecté reste aujourd'hui élevé. En renforçant l'usage des PAV, la collectivité encourage un tri plus rigoureux et limite les dépôts inappropriés dans la poubelle résiduelle.
- **Améliorer la qualité du tri**
Les PAV permettent de réduire les erreurs de consignes, notamment grâce à des ouvertures adaptées, une signalétique claire et un geste de tri plus réfléchi. Une meilleure qualité de tri améliore la valorisation des matériaux et réduit les coûts de traitement.
- **Optimiser les tournées de collecte**
La suppression du porte à porte pour les recyclables diminue le nombre de kilomètres parcourus, réduit la consommation de carburant et limite l'usure des véhicules. Cette optimisation logistique contribue à la fois à la maîtrise des coûts et à la réduction de l'empreinte carbone du service.
- **Garantir une équité de service sur les 19 communes**
L'harmonisation des modes de collecte permet d'offrir un service cohérent et lisible à l'ensemble des habitants, quel que soit leur lieu de résidence.
- **Adapter le service aux spécificités d'un territoire rural et dispersé**
Le caractère rural du territoire, marqué par des hameaux éloignés et une faible densité de population, rend la collecte en porte à porte coûteuse et peu efficiente. Les PAV constituent une solution mieux adaptée, plus flexible et plus soutenable à long terme.

5.2. Suppression au 30/09/2025 du porte-à-porte pour les recyclables

Jusqu'en septembre 2025, la collecte sélective en porte à porte concernait encore 8 022 habitants du territoire. Conformément aux orientations prises par les élus communautaires, ce mode de collecte a été définitivement abandonné à la fin du troisième trimestre 2025. Cette évolution marque une étape importante dans la transition vers un système entièrement fondé sur les points d'apport volontaire (PAV) pour les flux recyclables.

Le passage au « tout PAV » présente plusieurs avantages déterminants pour la collectivité comme pour les usagers :

Bénéfices attendus du passage au tout PAV

- **Réduction, à terme, des coûts de collecte**
La suppression des tournées en porte à porte permet de diminuer les dépenses liées au carburant, au personnel et à l'usure des véhicules. Le modèle PAV, plus statique, offre une meilleure maîtrise budgétaire à long terme.
- **Maîtrise renforcée des fréquences de vidage**
Les PAV permettent d'adapter les vidages en fonction des besoins réels, grâce à un suivi plus précis des niveaux de remplissage. Cette flexibilité améliore l'efficacité opérationnelle et limite les déplacements inutiles.
- **Diminution des erreurs de tri**
Les colonnes de tri, dotées d'une signalétique claire et d'ouvertures spécifiques, réduisent les dépôts inappropriés. Un tri plus juste améliore la qualité des matériaux collectés et diminue les coûts de traitement.
- **Amélioration de l'accessibilité grâce à un maillage renforcé**
Le déploiement de nouveaux PAV sur l'ensemble du territoire garantit une proximité accrue pour les habitants. Cette densification du réseau facilite le geste de tri et contribue à une meilleure participation de la population.

5.3. Déploiement et renouvellement des colonnes

Bien que le territoire communautaire soit déjà intégralement équipé en points d'apport volontaire, la Communauté de Communes Ventadour Egletons Monédières a engagé un programme d'envergure visant à moderniser et renforcer son parc de colonnes. Cette démarche s'inscrit dans la volonté d'améliorer la qualité du service, de garantir une accessibilité optimale et de préparer les évolutions futures du mode de collecte.

Objectifs du programme

- **Renouvellement progressif des colonnes existantes, avec l'installation d'au moins un point complet accessible PMR dans chaque commune**
Le remplacement des équipements vieillissants permet d'améliorer la fiabilité, la propreté et la sécurité des sites. L'intégration systématique d'un point conforme aux normes d'accessibilité renforce l'équité territoriale et garantit que chaque habitant, y compris les personnes à mobilité réduite, puisse trier dans de bonnes conditions.
- **Création de nouveaux points de collecte 3 flux (verre, papier, emballages), avec une perspective d'intégration future des colonnes pour les ordures ménagères**
Le déploiement de nouveaux PAV 3 flux facilite le geste de tri et améliore la lisibilité du dispositif. La possibilité d'ajouter ultérieurement des colonnes dédiées aux ordures ménagères ouvre la voie à une gestion plus homogène et plus performante.
- **Densification du maillage pour garantir un accès équitable à l'ensemble des habitants**
L'augmentation du nombre de points d'apport volontaire permet de réduire les distances à parcourir et d'assurer une couverture équilibrée sur les 19 communes. Cette densification contribue à renforcer l'adhésion des usagers et à améliorer les performances globales de tri.

5.4. Objectifs de performance et stratégie de maîtrise des coûts

Le passage au tout PAV constitue un levier essentiel pour améliorer les performances du territoire, aujourd'hui en dessous des moyennes nationales.

Les objectifs sont les suivants :

Amélioration des performances de tri

- Augmenter les tonnages de recyclables collectés.
- Réduire les refus en centre de tri.
- Diminuer les tonnages d'OMR

Maîtrise des coûts

- Réduire les kilomètres parcourus par les BOM.
- Limiter les coûts de carburant et d'entretien.
- Réduire les coûts de traitement des OMR, désormais indexés sur la performance.
- Optimiser les fréquences de vidage des colonnes.

5.5. Appel à projet collecte 2024 _ CITEO

L'AAP Collecte lancé par Citeo (et Adelphe) fin 2024 visait à accompagner financièrement et techniquement les collectivités dans l'optimisation de leurs dispositifs de collecte des **emballages ménagers et des papiers graphiques**. Il s'inscrit dans la logique de la REP Emballages & Papiers et complète les soutiens du barème national.

Les objectifs principaux étaient :

- Déployer des équipements de pré-collecte (colonnes, bacs, bornes, etc.) pour améliorer le captage.
- Renforcer la communication citoyenne pour augmenter les tonnages triés.
- Améliorer la qualité du geste de tri, notamment dans les zones où les refus sont élevés.
- Poursuivre les leviers ayant déjà fait leurs preuves, avec plus de 400 projets accompagnés ces dernières années.
- Harmoniser les schémas de collecte au niveau national.

Le service Déchets de la CC VEM a candidaté à l'appel à projets Collecte de Citeo et a été retenu à la fin de l'année 2024. Cette sélection vient reconnaître la qualité du diagnostic réalisé et la pertinence des actions proposées pour améliorer la performance du tri sur l'ensemble du territoire.

L'acquisition et le déploiement des nouvelles colonnes, la campagne de communication menée auprès des habitants, ainsi que l'implication constante des équipes techniques et des élus ont permis de conduire ce projet dans de bonnes conditions. Grâce à cette mobilisation collective, la collectivité bénéficie aujourd'hui d'un soutien financier de **111 243 €, soit 11 € HT par habitant**, un niveau d'aide particulièrement significatif qui renforce la capacité du territoire à moderniser durablement son dispositif de collecte sélective.

Cette réussite illustre la dynamique engagée par la CC VEM pour améliorer le service rendu aux usagers, maîtriser les coûts et répondre aux objectifs nationaux de performance du tri.

Calcul du financement

Montant total des dépenses éligibles €HT	Cas applicable(s) au Projet	Taux de financement des Dépenses éligibles applicable au Projet (en %)	Plafond applicable au Projet en €HT ou en €HT par habitant	Montant du financement maximum prévisionnel en €HT
454 927,00	☒ Le Lauréat met en place un ou plusieurs Levier(s). ☐ Le Lauréat bénéficie du Bonus Villes. ☐ Le Lauréat met en place un Parcours TI Etudes et concertation. ☐ Le Lauréat met en place un Parcours TI Déploiement.	70,00	11,00 Par habitants	111 243,00



6. Prévention et réduction des déchets

La prévention des déchets constitue un axe stratégique majeur pour la Communauté de Communes Ventadour Egletons Monédières. Conformément aux orientations nationales (loi AGEC, tri à la source des biodéchets), la CC VEM développe depuis plusieurs années des actions visant à réduire la production d'ordures ménagères résiduelles (OMR) et à encourager les pratiques vertueuses chez les habitants.

Ces actions s'articulent autour de trois leviers principaux : **le compostage, la valorisation des biodéchets**, et **la sensibilisation des usagers**.

6.1. Déploiement du compostage individuel



À fin 2025, 1 068 composteurs individuels ont été distribués par la communauté de communes, dont 48 en 2023, 129 en 2024 et 62 en 2025. À cela s'ajoute la distribution de 148 Brass'Compost, avec 84 unités remises en 2024 et 64 en 2025.

Au printemps 2025 (mai/juin), une communication dédiée a été diffusée dans la presse locale et sur les réseaux sociaux pour promouvoir l'achat de composteurs individuels à tarif préférentiel. Un bon de commande spécifique a également été créé et mis à disposition lors des événements festifs afin de faciliter les demandes.

En parallèle, une enquête sur le compostage individuel a été réalisée en porte-à-porte auprès de 233 foyers, avec un taux de retour de 35 %. Les principaux enseignements sont les suivants :

- Plus de 60 % des habitants en maison individuelle avec jardin pratiquent déjà le compostage.
- 44 % compostent en tas et 55 % utilisent un composteur.
- Près de 60 % des utilisateurs de composteurs les ont acquis auprès de la communauté de communes.
- Plus de 80 % des foyers déposent leurs déchets verts en déchèterie.
- Environ 50 % se déclarent potentiellement intéressés par un atelier d'information sur le compostage.

L'ensemble des composteurs distribués permet de valoriser environ 161,7 tonnes de biodéchets par an.

Les tonnages supplémentaires détournés grâce au compostage individuel sont estimés à 8,4 tonnes en 2023, 21,2 tonnes en 2024 et 9,4 tonnes en 2025.

Impacts et bénéfices du compostage individuel

- **Réduction des tonnages incinérés**
En diminuant la quantité de biodéchets présents dans les OMR, le compostage individuel limite le recours à l'incinération et réduit l'impact environnemental du traitement.
- **Maîtrise des coûts de traitement**
Moins de biodéchets dans les OMR signifie moins de tonnages à traiter, ce qui contribue à contenir les dépenses liées au service public de gestion des déchets.
- **Production d'un amendement naturel pour les particuliers**
Le compost obtenu constitue une ressource locale, gratuite et écologique, permettant d'enrichir les sols des jardins et potagers sans recours à des produits industriels.

6.2. Développement du compostage partagé

Financements obtenus

- La collectivité a obtenu des financements pour les zones de compostage partagé :
 - Région : prise en charge à 37,77 %, dans la limite de 75 000 €.
 - État : prise en charge à 42,5 %, avec un plafond de 30 555 €.

Déploiement des zones de compostage partagé

- À fin 2025, le territoire de VEM compte 7 zones de compostage partagé, dont 4 accueillent également les biodéchets des cantines scolaires (Sarran, Darnets, Rosiers-d'Égletons, Moustier-Ventadour).
- 6 nouvelles zones ont été installées en 2025, dont 3 à Égletons.
-



Mobilisation des habitants

- 272 formulaires de demande de bio-seaux ont été distribués dans les boîtes aux lettres des riverains des zones de compostage partagé.
- 43 bio-seaux ont été retirés par les habitants.

Partenariats et conventions

- **Mars 2025** : signature d'une convention avec la ville d'Égletons pour l'approvisionnement en broyat des zones de compostage partagé par les services techniques municipaux.
- **Août 2025** : signature d'une convention avec Égletons Habitat pour la mise à disposition de parcelles en pied d'immeubles collectifs afin d'y installer des zones de compostage partagé.

Animation et suivi du dispositif

- 18 référents de site identifiés pour les 7 zones existantes, dont 9 agents communaux.
- Mise en place d'un registre de suivi pour l'ensemble des zones.
- Communication systématique lors de chaque installation : réseaux sociaux et presse locale.

Enquête 2025 auprès des riverains

- Enquête distribuée en porte-à-porte auprès de 264 foyers ; 27 retours enregistrés.
 - 80 % des foyers ne pouvant ou ne souhaitant pas composter individuellement seraient prêts à utiliser une zone de compostage partagé.
 - 15 % des répondants se déclarent volontaires pour participer à la surveillance du site.
 - Un peu moins de 20 % seraient intéressés par la récupération du compost produit.

Impact environnemental

- Environ **4 tonnes de biodéchets** sont valorisées chaque année grâce au compostage partagé.



6.3. Valorisation animale des biodéchets

La CC VEM complète son dispositif de compostage par une démarche innovante de valorisation animale des biodéchets, menée en partenariat avec des éleveurs locaux. À ce jour, 10 conventions sont en place entre 3 éleveurs de chiens/lieutenants de louveterie et plusieurs gros producteurs de biodéchets du territoire : les trois écoles de travaux publics d'Égletons (EATP, CFTP, EFFIATP), l'AFPA, le lycée d'Égletons, le restaurant CROUS, l'EHPAD d'Égletons, le collège d'Égletons, le Super U d'Égletons, ainsi que l'école et l'EHPAD de Marcillac-la-Croisille.

Ce dispositif a permis de valoriser **près de 100 tonnes de biodéchets**, provenant principalement :

- de la restauration collective,
- des commerces alimentaires,
- et de plusieurs établissements scolaires.

Cette démarche présente plusieurs atouts majeurs :

- une réduction significative des tonnages d'OMR,
- un soutien direct aux filières agricoles locales,
- une valorisation optimale de biodéchets de qualité,
- ainsi qu'une diminution des coûts de traitement pour la collectivité.

6.4. Actions de sensibilisation et communication auprès des usagers

La réussite des actions de prévention repose largement sur l'implication des habitants. À ce titre, la CC VEM déploie régulièrement des opérations d'information et de sensibilisation, parmi lesquelles :

- Campagnes de communication sur l'arrêt de la collecte en porte-à-porte,
- Diffusion, par les communes et via le site de CITEO, des emplacements des nouvelles colonnes de tri,
- Distribution de cabas destinés à faciliter l'apport des emballages aux colonnes,
- Actions d'information sur les réseaux sociaux et supports papier concernant la nouvelle organisation du tri,
- Accompagnement des usagers lors de l'installation des composteurs,
- Communication sur les évolutions du service (déploiement du PAV, création de zones de compostage partagé, etc.).

Ces actions ont pour objectifs de :

- Renforcer la qualité des gestes de tri,
- Limiter les erreurs dans les colonnes d'apport volontaire,
- Encourager la réduction des déchets à la source,

Organisation de la première fête du « zéro déchet » – 29 mars 2025

Dans le cadre de sa politique de prévention des déchets, la communauté de communes Ventadour Egletons Monédières a organisé, le samedi 29 mars 2025, sa première fête du "zéro déchet". L'événement s'est tenu de 10h à 18h à l'espace Ventadour à Égletons. La journée était entièrement gratuite pour les exposants comme pour les visiteurs, et un repas a été offert à toutes les personnes tenant un stand.

Cette manifestation, à la fois festive, ludique et pédagogique, avait pour objectif d'aider les habitants à mieux comprendre les enjeux de la réduction des déchets et à adopter des pratiques concrètes pour diminuer leur production de déchets ménagers. En réduisant leurs déchets, chacun peut contribuer à la baisse des émissions de gaz à effet de serre et à la préservation des ressources naturelles.

De nombreux stands et animations étaient proposés autour du tri des déchets, du compostage, du réemploi, de la réparation ou encore de la fabrication d'objets à partir de matériaux de récupération. Cette journée a également été l'occasion d'une rencontre entre les habitants et les équipes de collecte.

Le succès de cette première édition a largement dépassé les attentes, avec plus de 400 visiteurs accueillis. Exposants et participants ont souligné la qualité de l'accueil et la richesse des animations proposées.



7. Traitement des déchets

Le traitement des déchets ménagers et assimilés collectés sur le territoire de la Communauté de Communes Ventadour Egletons Monédières est assuré en grande partie par le **SYTTOM 19**, syndicat départemental en charge des opérations de tri, de valorisation et d'incinération. La CC VEM conserve la compétence collecte, tandis que le SYTTOM 19 assure la compétence traitement, conformément aux délégations en vigueur.

7.1. Rôle du SYTTOM 19

La Communauté de Communes a délégué au SYTTOM 19 les activités suivantes :

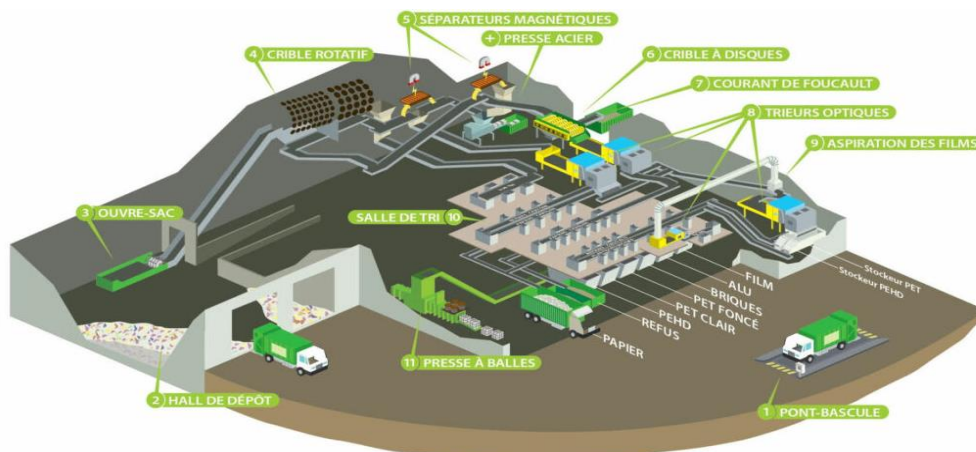
- Traitement des ordures ménagères résiduelles (OMR)
- Traitement des déchets non ménagers assimilables aux OMR
- Tri et valorisation des emballages recyclables, y compris les papiers

Le SYTTOM 19 dispose d'installations structurantes, dont :

- l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) de Rosiers-d'Egletons,
- les centres de tri partenaires :
 - Marcillac-Saint-Quentin (SMD3),
 - Saint-Jean-Lagineste (SYDED 46).

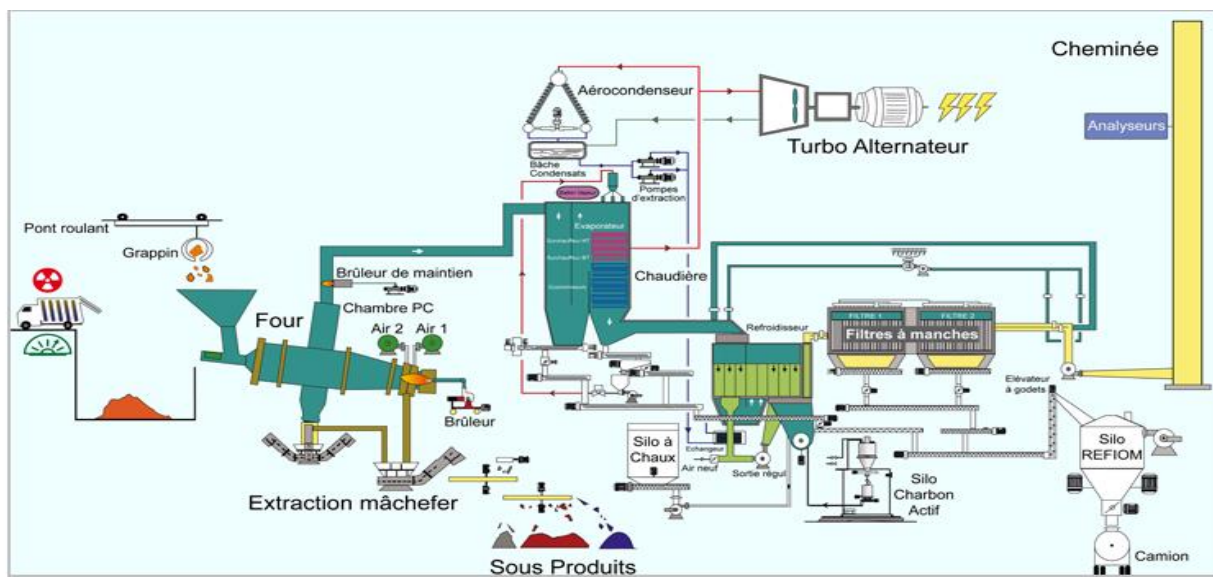
Cette organisation permet une gestion mutualisée et optimisée des flux à l'échelle départementale.

Centre de tri du SYDED 46 :



7.2. Incinération et valorisation énergétique

L'incinérateur de Rosiers-d'Égletons, situé sur le territoire de la Communauté de Communes Ventadour Egletons Monédières et exploité par le SYTTOM 19, constitue un maillon essentiel du dispositif territorial de traitement des ordures ménagères résiduelles (OMR). En tant qu'unité de valorisation énergétique (UVE), il assure non seulement la destruction des déchets ultimes, mais contribue également à la production locale d'énergie.



➤ Rôle et fonctions de l'UVE

L'installation remplit plusieurs missions structurantes :

- **Réduction du volume des déchets**
L'incinération permet de diminuer fortement le volume des OMR, limitant ainsi le recours à l'enfouissement et réduisant l'impact environnemental des déchets ultimes.
- **Production d'énergie**
La chaleur issue de la combustion est valorisée sous forme d'électricité et de chaleur, participant à la transition énergétique du territoire.
- **Valorisation des résidus métalliques**
Les métaux présents dans les mâchefers sont extraits puis recyclés, contribuant à l'économie circulaire.

➤ Production énergétique 2024

L'UVE a produit 11 145 MWh d'électricité et 41 161 MWh d'énergie thermique. L'ensemble de cette production est injecté dans le réseau local, contribuant à limiter le recours aux énergies fossiles et à renforcer l'autonomie énergétique du territoire.

➤ Une filière essentielle, dont le développement doit resté maîtrisé

Si l'incinération demeure aujourd'hui la principale filière de traitement des OMR, la CC VEM s'engage à réduire progressivement les tonnages envoyés à l'UVE grâce à plusieurs leviers :

- le développement du tri,
- la prévention et la réduction des déchets à la source,

Cette stratégie vise à limiter la production de déchets résiduels, à optimiser les coûts de traitement et à renforcer la cohérence environnementale du service public.

7.3. Transport, transfert et massification des flux

Après la collecte, les déchets recyclables sont transportés vers la plateforme de regroupement d'Ussel, où ils sont massifiés avant d'être acheminés vers les centres de tri.

- ✓ Pour les polybennes :

Flux transporté	Nombre de voyages	Kilométrage total
Papier	18	756 km
Tri PAV	133	5 586 km
Compacteur cartons	37	1 554 km

- ✓ Pour les bennes à ordures ménagères :

Flux transporté	Nombre de voyages	Kilométrage total
Tri en PAP (BOM)	39	1638 km
Carton en BOM	66	2 772 km

Les flux transportés en polybennes représentent une activité soutenue, avec 18 voyages pour le papier (756 km), 133 voyages pour le tri PAV (5 586 km) et 37 voyages pour le compacteur à cartons (1 554 km). Les bennes à ordures ménagères ont également assuré une part importante des transferts, totalisant 39 voyages pour le tri en porte-à-porte (1638 km) et 66 voyages pour le carton (2 772 km).

Ces données illustrent l'organisation logistique nécessaire au bon fonctionnement de la filière de tri et la montée en puissance des apports en colonnes.

8. Indicateurs financiers

La gestion financière du service public d'élimination des déchets constitue un enjeu majeur pour la Communauté de Communes Ventadour Egletons Monédières. L'année 2025 a été marquée par une hausse générale des coûts de fonctionnement, liée notamment à l'augmentation des charges de personnel, des coûts de traitement et des dépenses énergétiques.

Le financement du service repose principalement sur la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM), en vigueur depuis 2001.

8.1. Dépenses et recettes de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement 2025

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à :

Chapitre	Libellé	Budget 2025	Réalisé 2025
011	Charges à caractère général	845 310,50 €	816 127,18 €
012	Charges de personnel	602 141,55 €	597 157,35 €
65	Autres charges de gestion	30 778,00 €	27 394,43 €
66	Charges financières	32 124,77 €	28 989,25 €
67	Charges exceptionnelles	12 000,00 €	10 762,46 €
68	Dotations aux dépréciations et provisions	7 855,88 €	600,00 €
042	Opérations de transfert entre sections	140 045,92 €	119 585,39 €
023	Virement à la section d'investissement	13 501,68 €	–
TOTAL	Total dépenses de fonctionnement	1 683 758,30 €	1 600 616,06 €

Elles comprennent notamment :

- les charges de personnel du service déchets,
- les frais de carburant et d'entretien des véhicules,
- les coûts de traitement des OMR et des recyclables,
- les frais de fonctionnement de la déchetterie,
- les dépenses liées aux équipements de collecte.

Ces dépenses reflètent l'ampleur du service rendu, sur un territoire vaste et à faible densité, nécessitant des tournées longues et régulières.

Recettes de fonctionnement 2025

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à :

Code	Libellé	Budget 2025	Réalisé 2025
013	Atténuations de charges	350,00 €	3 264,70 €
70	Produits des services	1 518 400,00 €	1 520 621,76 €
74	Subventions	26 060,60 €	20 493,76 €
75	Autres produits de gestion courante	37 075,00 €	41 688,95 €
77	Produits exceptionnels	8 500,00 €	14 265,00 €
78	Reprises sur amortissements et provisions	6 464,50 €	6 464,50 €
042	Transferts entre sections – Dotation aux amortissements	13 750,00 €	13 511,36 €
TOTAL RECETTES	Total des recettes de fonctionnement	1 610 600,10 €	1 620 310,03 €
002	Résultat reporté	73 158,20 €	–
TOTAL BUDGET	Total budget recettes	1 683 758,30 €	1 620 310,03 €

Elles proviennent principalement :

- de la REOM
- des redevances professionnelles,
- des recettes issues de la déchetterie,
- des soutiens et ventes de matériaux (Citeo, filières REP).

Résultat de fonctionnement

Le résultat de fonctionnement 2025 est de : **19 693.97 €**

L'analyse des résultats financiers 2025 met en évidence une gestion globalement maîtrisée et efficace. Les dépenses réelles se révèlent inférieures aux prévisions, générant des économies dans la plupart des postes, notamment les dotations aux dépréciations et certains transferts entre sections. Du côté des recettes, la légère surperformance globale compense la baisse des subventions, grâce à de meilleurs résultats sur les produits des services, les produits exceptionnels et les atténuations de charges.

Cette combinaison d'économies substantielles et de recettes légèrement supérieures au budget permet de dégager un résultat positif de **19 693,97 €**, témoignant d'une gestion prudente, rigoureuse et orientée vers l'équilibre.

8.2. Dépenses et recettes d'investissement

Dépenses d'investissement 2025

Les dépenses d'investissement s'élèvent à :

Chapitre	Libellé	Budget 2025	Réalisé 2025	Restes à réaliser
16	Emprunts	109 642,00 €	105 142,84 €	-
20	Concessions et droits assimilés	14 515,84 €	-	-
21	Immobilisations corporelles	1 084 584,97 €	1 082 354,68 €	-
23	Immobilisations en cours	76 878,00 €	8 466,00 €	-
040 / 042	Opérations d'ordre et transferts	13 750,00 €	13 511,36 €	-
TOTAL	Total dépenses d'investissement	1 299 370,81 €	1 209 474,88 €	

Elles concernent principalement :

- le renouvellement et l'acquisition de nouvelles colonnes d'apport volontaire,
- l'acquisition d'équipements de collecte,
- les aménagements liés à la modernisation du service.

Recettes d'investissement 2025

Les recettes d'investissement s'élèvent à :

Chapitre	Libellé	Budget 2025	Réalisé 2025	Restes à réaliser
040 / 042	Opérations d'ordre et transferts	140 045,92 €	119 585,39 €	-
021	Virement de la section de fonctionnement	13 501,68 €	-	-
10	Dotations, fonds divers et réserves – FCTVA	119 126,52 €	189 461,65 €	-
13	Subventions d'investissement	189 500,00 €	214 352,05 €	174 390,95 €
16	Emprunts	355 000,00 €	355 000,00 €	-
TOTAL RECETTES	Total recettes d'investissement	817 174,12 €	878 399,09 €	-
001	Résultat reporté	482 196,69 €	-	-
TOTAL BUDGET	Total budget recettes	1 299 370,81 €	878 399,09 €	174 390,95

Elles proviennent notamment :

- des subventions,
- des dotations d'équipement,
- des financements liés aux filières REP.

Résultat d'investissement

Le résultat de d'investissement 2025 est de : **-331 075.79 €**

Les résultats d'investissement du budget des Ordures Ménagères (OM) pour l'année 2025 montrent un solde d'exécution de l'exercice déficitaire de -331 075,79 €. Cependant, le solde d'exécution cumulé au 31 décembre 2025 s'élève à 151 120,90 €, auquel s'ajoute un solde positif des restes à réaliser de 174 390,95 €. Cela permet d'obtenir un solde excédentaire total de **325 511,85 €** pour la section d'investissement au 31 décembre 2025.

Ces résultats indiquent une situation financière globalement excédentaire pour la section d'investissement, malgré le déficit enregistré sur l'exercice 2025.

8.3. Coût du service par habitant (Données provisoires)

Le coût global du service déchets, rapporté à la population desservie (10 207 habitants), permet d'évaluer l'efficacité du dispositif.

En 2025, le coût du service par habitant est estimé à :

	Flux de déchets									Total
Ligne de la matrice	Ordures ménagères résiduelles	Verre - Apport volontaire	Emballages PAP	Emballages PAV	Papiers	Déchets en déchetterie	Déchets verts	Encombrants	Déchets des Professionnels	
Coûts par habitant										
Coût complet	66,56	10,02	12,08	26,34	5,79	39,67	6,50	0,79	9,80	166,42
Coût aidé HT	65,12	8,82	7,41	21,41	4,12	33,11	6,38	0,77	8,47	146,21
TVA acquittée	1,64	0,31	0,51	0,73	0,19	1,57	0,42	0,03	0,58	5,35
Coût aidé TTC	66,76	9,13	7,93	22,15	4,31	34,68	6,80	0,81	9,05	151,56
Financement	141,40	-	-	-	-	4,49	-	0,15	1,66	146,88

Ce que montrent les chiffres en un coup d'œil :

- Le coût complet total du service déchets est de 166.42 € / habitant.
- Après déduction des produits (soutiens, ventes, facturations...), le coût aidé HT tombe à 146.21 € / habitant.
- Avec la TVA, le coût aidé TTC est de 151.56 € / habitant.
- Le financement réellement mobilisé (REOM, RS, contributions...) est de 146,88 € / habitant, soit un taux de couverture proche de **98 %**.

La matrice des coûts met en évidence une répartition très contrastée entre les différents flux de déchets. Les ordures ménagères résiduelles (OMR) constituent de loin le premier poste de dépense, avec 66,56 €/hab, soit environ 40 % du coût total. La déchetterie représente le second poste majeur avec 39,67 €/hab. Les autres flux (emballages, verre, papiers, déchets verts) génèrent des coûts plus modérés.

Les aides financières permettent une réduction globale de 12 % entre le coût complet et le coût aidé HT, avec un impact particulièrement marqué sur les emballages et la déchetterie. Les OMR, en revanche, bénéficient d'un soutien limité.

Le coût aidé TTC atteint 151,62 €/hab, tandis que les financements perçus s'élèvent à 146,88 €/hab, soit un quasi-équilibre avec un léger déficit d'environ 5 €/hab.

Enseignements clés :

- Le service est globalement proche de l'équilibre financier.
- Les OMR et les déchetteries concentrent l'essentiel des dépenses.
- Les aides jouent un rôle déterminant pour les filières recyclables.
- La dépendance au financement des OMR constitue un point de vigilance.

Leviers prioritaires :

- Réduire les tonnages d'OMR (tri à la source, prévention, tarification incitative).
- Optimiser le fonctionnement des déchetteries.
- Améliorer la performance de tri pour renforcer les soutiens financiers.

8.4. Financement du service : REOM et redevances spécifiques

La Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM)

En place depuis 2001, la REOM constitue la principale ressource du service déchets. Elle est calculée en fonction :

- De la composition du foyer,
- De la fréquence de collecte,
- Du statut particulier ou professionnel.

Elle finance :

- La collecte et le traitement des OMR,
- La collecte sélective,
- La gestion de la déchetterie,
- Les charges administratives du service.

Redevance spéciale pour les professionnels

Les professionnels sont soumis à une redevance spécifique, proportionnelle :

- Au volume de déchets produits,
- A la fréquence de collecte,
- Aux dépôts en déchetterie (facturation mensuelle).

En 2026, une campagne de pesée ciblant certains « gros producteurs » sera réalisée en interne. Elle permettra d'ajuster précisément le montant de la redevance spéciale et de formaliser un règlement de collecte adapté.

9. Perspectives et orientations stratégiques

L'année 2025 marque une étape importante dans l'évolution du service public d'élimination des déchets de la Communauté de Communes Ventadour Egletons Monédières. Face aux enjeux environnementaux, réglementaires et financiers, la CC VEM engage une transformation profonde de son organisation, fondée sur l'harmonisation des pratiques, l'amélioration des performances de tri et la maîtrise des coûts.

Les orientations stratégiques présentées ci-après constituent la feuille de route pour les années 2025 à 2028.

9.1. Objectifs opérationnels 2025–2028

Les objectifs fixés pour les prochaines années sont les suivants :

Amélioration des performances environnementales

- Réduire les OMR
- Diminuer le taux de refus en centre de tri (actuellement 27.93 %).
- Augmenter les tonnages de recyclables collectés.
- Développer le tri à la source des biodéchets (compostage individuel et partagé).

Modernisation des infrastructures

- Renouvellement de l'ensemble des colonnes d'apport volontaire.
- Création de nouveaux points de collecte 4 flux.
- Adapter les équipements aux besoins du territoire.

Maîtrise des coûts

- Réduire les kilomètres parcourus par les BOM.
- Optimiser les fréquences de collecte.
- Limiter les coûts de traitement des OMR.

Accompagnement des usagers

- Renforcer la communication sur les consignes de tri.
- Sensibiliser les habitants aux enjeux de réduction des déchets.
- Accompagner les foyers dans la transition vers le tout-PAV.

9.2. Harmonisation complète du mode de collecte

L'harmonisation du service constitue un axe prioritaire.
Elle repose sur :

- la suppression de la collecte sélective en porte-à-porte,
- le déploiement généralisé des points d'apport volontaire (PAV),
- la création de points de collecte 4 flux (verre, papier, emballages, OMR),

Cette évolution permettra :

- une meilleure équité entre les communes,
- une simplification du service,
- une amélioration des performances de tri,
- une réduction des coûts de collecte.

Elle répond également aux exigences du SYTTOM 19, qui applique désormais une tarification de second rang basée sur la performance des territoires.

9.3. Optimisation des tournées et réduction des coûts

La CC VEM doit faire face à des coûts croissants liés :

- aux distances importantes parcourues,
- à la typologie dispersée de l'habitat,
- à l'augmentation du coût du traitement des OMR,
- à la hausse des charges de personnel et de carburant.

L'optimisation des tournées constitue donc un enjeu majeur.
Elle passera par :

- l'augmentation des points de regroupement,
- la rationalisation des circuits,
- la modernisation des équipements,
- la densification du maillage des PAV,
- l'amélioration du tri à la source.

Ces actions permettront de contenir les dépenses tout en maintenant un service de qualité.

9.4. Etude pour la mise en place de la RI

La Communauté de Communes a engagé, dès 2019, une réflexion sur l'opportunité de mettre en œuvre la redevance incitative (RI) sur son territoire. Cette démarche visait à anticiper les évolutions réglementaires, à analyser les impacts organisationnels et financiers potentiels, ainsi qu'à identifier les leviers permettant d'améliorer la prévention et la gestion des déchets.

À l'aube d'un nouveau mandat, il appartiendra aux élus de réexaminer cette orientation et de déterminer si la mise en place de la RI constitue une perspective pertinente pour la collectivité. Les travaux menés ont permis de disposer d'éléments objectifs : harmonisation des modes de collecte, optimisation des tournées, renforcement de l'apport volontaire, modernisation des équipements, et prise en compte des obligations nationales (loi AGECS, tri à la source des biodéchets).

La mise en œuvre de la RI n'est donc pas arrêtée à ce stade. Elle demeure une hypothèse de travail, qui pourra être approfondie ou réorientée en fonction des choix politiques du prochain mandat, des capacités d'investissement et de l'évolution des pratiques des usagers.

Conclusion générale

L'année 2025 constitue une étape déterminante pour la Communauté de Communes Ventadour Egletons Monédières dans la modernisation et l'optimisation de son service public d'élimination des déchets. Dans un contexte marqué par une évolution constante des obligations réglementaires, une hausse des coûts de traitement et une nécessaire transition écologique, la CC VEM a poursuivi avec détermination la transformation de son organisation et l'amélioration de ses performances.

Les résultats présentés dans ce rapport témoignent de l'engagement de la collectivité à offrir un service de qualité, adapté aux spécificités d'un territoire rural, vaste et contrasté. Malgré une production d'ordures ménagères résiduelles encore supérieure aux attentes nationale (170 kg/hab en OMR pour 2030 - Loi AGECE), les efforts engagés en matière de tri, de prévention et de valorisation montrent des progrès encourageants, notamment grâce à l'extension des consignes de tri, au développement du compostage et à la montée en puissance des points d'apport volontaire.

L'année 2025 a également été marquée par des investissements importants, en particulier par l'acquisition d'une nouvelle benne à ordures ménagères et par le renouvellement et la densification des colonnes d'apport volontaire, indispensables à l'harmonisation du service et à la préparation de la Redevance Incitative. Cette dernière représente un levier majeur pour responsabiliser les usagers, réduire les tonnages d'OMR et maîtriser durablement les coûts du service.

La fermeture de l'ISDI au 31 décembre 2024, la poursuite des actions de prévention, l'amélioration de la qualité du tri et l'optimisation des tournées constituent autant de jalons qui structurent la trajectoire du service pour les années à venir. Les orientations stratégiques définies pour la période 2025-2028 permettront d'accompagner cette transition, en conciliant performance environnementale, équité territoriale et soutenabilité financière.

La Communauté de Communes réaffirme ainsi sa volonté d'inscrire son action dans une démarche durable, responsable et innovante, au service de ses habitants et de la préservation de l'environnement. Le chemin engagé est exigeant, mais il constitue une opportunité majeure pour construire un service public des déchets plus efficace, plus juste et plus respectueux des ressources naturelles.

Etabli à EGLETONS, le

Le Président,

Jean-Louis BACHELLERIE

Glossaire du RPQS 2025 – Service Déchets CC VEM

Organisations, institutions et dispositifs

- **CC VEM** — Communauté de Communes Ventadour Égletons Monédières.
- **SYTTOM 19** — Syndicat départemental chargé du traitement, du tri et de la valorisation des déchets.
- **CITEO** — Éco-organisme agréé pour la filière emballages ménagers et papiers.
- **ADEME** — Agence de la Transition Écologique.
- **REP** — Responsabilité Élargie du Producteur : principe obligeant les producteurs à financer la gestion des déchets issus de leurs produits.
- **RI** — Redevance Incitative : tarification basée sur la quantité de déchets produits.
- **REOM** — Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères.
- **RS** — Redevance Spéciale pour les professionnels.

Types de déchets et flux collectés

- **OMR** — Ordures Ménagères Résiduelles : déchets non recyclables destinés à l'incinération.
- **DIB** — Déchets Industriels Banals : déchets non dangereux assimilables aux déchets ménagers.
- **DID** — Déchets Industriels Dangereux.
- **DND** — Déchets Non Dangereux.
- **DMA** — Déchets Ménagers et Assimilés.
- **DEEE / D3E** — Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques.
- **DASRI** — Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux.
- **DMS** — Déchets Ménagers Spéciaux (peintures, solvants...).
- **DTQD** — Déchets Toxiques en Quantités Dispersées.
- **DEA** — Déchets d'Éléments d'Ameublement.
- **EMR** — Emballages Mixtes Recyclables (mélange papiers/cartons + emballages légers).
- **Biodéchets** — Déchets organiques compostables (restes alimentaires, déchets verts).

Modes de collecte et équipements

- **PAP** — Porte à Porte : collecte en bordure de propriété.
- **PAV** — Point d'Apport Volontaire : colonnes de tri accessibles en libre-service.
- **BOM** — Benne à Ordures Ménagères.
- **ISDI** — Installation de Stockage de Déchets Inertes.
- **UVE** — Unité de Valorisation Énergétique (incinérateur produisant chaleur et électricité).
- **Plateforme de massification** — Site où les flux recyclables sont regroupés avant transport vers les centres de tri.

Documents, procédures et indicateurs

- **RPQS** — Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public déchets.
- **BSD** — Bordereau de Suivi des Déchets (traçabilité des déchets dangereux).
- **FCTVA** — Fonds de Compensation pour la TVA.
- **Taux de refus** — Part des matériaux non conformes rejetés en centre de tri.
- **Tonnage incinéré** — Quantité de déchets envoyés à l'UVE.
- **Coût aidé / coût complet** — Indicateurs financiers intégrant ou non les soutiens et recettes.

Prévention, compostage et valorisation

- **Compostage individuel** — Compostage réalisé par les particuliers à domicile.
- **Compostage partagé** — Zones collectives de compostage installées dans les quartiers ou résidences.
- **Brass'Compost** — Outil de brassage fourni aux usagers pour l'entretien du compost.
- **Valorisation animale** — Réutilisation des biodéchets par des éleveurs (alimentation animale).

Filières et centres de tri partenaires

- **SMD3** — Syndicat Mixte Départemental Dordogne (centre de tri de Marcillac-Saint-Quentin).
- **SYDED 46** — Syndicat départemental du Lot (centre de tri de Saint-Jean-Lagineste).

